

27 - Versement du premier acompte des subventions 2015 aux associations : Comité de Quartier Rosemont / Saint-Ferjeux - MJC Besançon Clairs-Soleils - MJC Palente Orchamps - ASEP Cras Chaprais Viotte

M. l'Adjoint LEUBA, Rapporteur : La Ville de Besançon participe au financement d'actions inscrites dans les différents projets associatifs des associations suivantes : Comité de Quartier Rosemont / Saint-Ferjeux, Maison des Jeunes et de la Culture Besançon Clairs-Soleils, Maison des Jeunes et de la Culture, Palente Orchamps et Association Sportive et d'Education Populaire des Cras Chaprais Viotte.

La convention cadre pluriannuelle passée avec chacune de ces structures prévoit de déterminer annuellement les modalités de la subvention annuelle.

Depuis quelques exercices, la Ville a cherché à adapter le versement de ses acomptes aux besoins de trésorerie de ces associations, ceci afin d'éviter qu'elles n'aient à recourir à de coûteuses lignes de trésorerie.

En 2015, le montant de la subvention annuelle sera définitivement adopté lors de la séance du Conseil Municipal du 30 mars 2015 et fera l'objet d'un avenant. Pour tenir compte des besoins de trésorerie de certaines associations, il est proposé de verser, sans attendre cette échéance un premier acompte en janvier.

Cet acompte sera versé au Comité de Quartier Rosemont / Saint-Ferjeux, à la MJC Besançon Clairs-Soleils, à la MJC Palente Orchamps et à l'ASEP Cras Chaprais Viotte dans les conditions suivantes :

Associations	Acompte janvier
Comité de Quartier Rosemont Saint-Ferjeux	63 830 €
MJC Besançon Clairs-Soleils	100 000 €
MJC Palente Orchamps	84 213 €
ASEP Cras Chaprais Viotte	60 800 €

En cas d'accord, la somme totale, soit 308 843 € sera prélevée sur la ligne de crédit 65.422.6574.47030.

Propositions

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer les avenants 1-2015 avec les associations : Comité de Quartier Rosemont - Saint-Ferjeux, Maison des Jeunes et de la Culture de Besançon - Clairs-Soleils, MJC Palente Orchamps et ASEP Cras Chaprais Viotte,

- de verser dès janvier 2015 les acomptes suivants :

- . 63 830 € au Comité de Quartier Rosemont/Saint-Ferjeux
- . 100 000 € à la MJC de Besançon Clairs-Soleils
- . 84 213 € à la MJC de Palente Orchamps
- . 60 800 € à l'ASEP Cras Chaprais Viotte.

«**M. LE MAIRE** : Y a-t-il des remarques ? Des abstentions ? Des oppositions ? C'est donc adopté».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 7, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Mme DARD n'a pas pris part au vote.

Récépissé préfectoral du 23 janvier 2015.